

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n°23/PSH87**

**Portant sur la modification de la circulation et du stationnement avenue Paul de Foucaud (portion comprise entre la rue de Geniet et la rue Ambroise Paré) à SAINT QUAY PORTRIEUX, le mercredi 15 Mars 2023, à l'occasion des travaux d'hydro-curage du réseau d'eaux pluviales.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,  
VU Le Code de la Route,  
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU La demande de Saint Briec Armor Agglomération

**Considérant que par mesure de sécurité, le stationnement et la circulation des véhicules seront modifiés Avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, le mercredi 15 Mars 2023, à l'occasion des travaux d'hydro-curage du réseau d'eaux pluviales.**

**ARRETONS**

- ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit au droit du n°31 avenue Paul de Foucaud et au droit des regards d'eaux pluviales sur l'avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, le mercredi 15 Mars 2023, à l'occasion des travaux d'hydro-curage du réseau d'eaux pluviales.
- ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules sera interdite avenue Paul de Foucaud (portion comprise entre la rue de Geniet et la rue Ambroise Paré) à SAINT QUAY PORTRIEUX, le mercredi 15 Mars 2023.
- ARTICLE 3 :** Un itinéraire de déviation pour tous les véhicules en direction du Port sera instauré et mis en place par l'entreprise effectuant les travaux par la RD 786 , le Rond-Point de la France Libre, rue Georges Clémenceau à SAINT QUAY PORTRIEUX, le mercredi 15 Mars 2023.
- ARTICLE 4 :** L'arrêt BUS « Le Ponto » en direction de Paimpol sera supprimé et l'arrêt BUS « le Port » en direction de Paimpol sera déplacé le mercredi 15 Mars 2023.
- ARTICLE 5 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains.
- ARTICLE 6 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 7:** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 8 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 28 Février 2023.



Le Maire,








Thierry SIMELIERE.

Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.

# Travaux curage réseau EP et branchement télécommunication avenue Paul de Foucaud

Circulation et stationnement modifiés

Le mercredi 15 Mars 2023

-  déviation direction du Port
-  Zone de travaux
-  Route barrée
-  Route barrée à X mètres
-  Arrêt Bus déplacé (direction Paimpol)
-  Arrêt Bus supprimé (direction Paimpol)
-  Déviation itinéraire bis

